

Le ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui que Madame Jeann: Sauvé, ministre d'Environnement Canada, a ouvert le 2 octobre à Ottawa une Conférence réunissant des hauts fonctionnaires américains et canadiens chargés de revoir les progrès réalisés dans l'application de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs, signé par le Canada et les États-Unis le 15 avril 1972. C'est la quatrième d'une série de réunions que les deux pays tiennent à ce sujet et la Conférence s'est penchée sur les conclusions et recommandations du deuxième Rapport annuel de la Commission mixte internationale (CMI) sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Le Ministre a rappelé aux délégués qu'ils ont un devoir à remplir non seulement envers les riverains des Grands lacs mais aussi envers beaucoup d'autres personnes de différents pays qui suivent avec intérêt le progrès du premier grand accord international sur l'antipollution. Évoquant les grandes espérances suscitées lors de la signature de cet accord, par le Président des États-Unis et par le Premier ministre du Canada, Madame Sauvé a exprimé sa satisfaction quant à la qualité éventuelle, à long terme, de l'eau des Grands lacs, mais elle a ajouté que l'impact de l'Accord sur l'activité exercée dans le monde en matière de protection de l'environnement dépendrait beaucoup du dynamisme des programmes établis dans le cadre de l'Accord.

Selon M. Fitzhugh Green, administrateur associé de la United States Environmental Protection Agency, et président de la délégation américaine, "l'assainissement des Grands lacs est la plus grande réalisation environnementale dans les annales de ce continent. Rien que pour les États-Unis, cette entreprise réclamera les efforts de milliers d'environnementalistes dévoués aux trois paliers de gouvernement: fédéral, étatique et local, ainsi que des milliards de dollars. M. Russel Train, administrateur de l'Environmental Protection Agency, (EPA) m'a chargé de vous exprimer à l'occasion de ce tour d'horizon la satisfaction personnelle qu'il éprouve à constater que nos deux pays honorent dans les délais prescrits les dispositions de l'Accord signé par les chefs de nos deux Gouvernements."

D'après le rapport de la Commission, 98% des riverains canadiens des Grands lacs seraient équipés d'installations de traitement convenables des eaux résiduaires avant le 31 décembre 1975, date limite fixée par l'Accord. Les hauts fonctionnaires canadiens et ontariens ont souligné qu'ils comptent maintenir ce rythme d'implantation et qu'on s'apprête à donner une plus grande portée à l'Accord canado-ontarien signé en août 1971 en prévision de l'Accord Canada-États-Unis. Cet élargissement nécessitera l'affectation, par la Société centrale d'hypothèque et de logement du Gouvernement canadien et le Gouvernement ontarien, de crédits nouveaux et considérables devant couvrir les frais de construction croissants des usines pour le traitement des eaux résiduaires des municipalités.

D'après les prévisions de la Commission, 60% des habitants de la partie américaine du Bassin seront servis par des installations convenables pour le traitement des eaux résiduaires avant la fin de 1975 et la CMI recommande à l'Administration des États-Unis de libérer les subventions fédérales américaines qui sont actuellement bloquées pour financer la construction d'usines de traitement des eaux résiduaires. La partie américaine doute que le blocage des fonds entraîne des retards à l'avenir et elle croit que, le cas échéant, les fonds nécessaires seraient libérés.